ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**

Supplément
N° 1 004
Décembre 2022

Joyeuses Fêtes

À TOUS ET TOUTES !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNEP ET LA FSU CONFORTÉS

DÈS JANVIER DANS L'ACTION !

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE

Édito p.2
- Merci pour votre confiance !

Élections professionnelles p.3-5
- Commissions Administratives Paritaires
- Voter, adhérer, s'engager : la combinaison gagnante !
- Comités Sociaux d'Administration
- Jeunesse et Sports
- Le SNEP et la FSU renforcés dans le Supérieur

Actualités p.6
- Report de la présentation du projet de loi sur les retraites : mépris et impostures

Action p.7
- Yes, we can !

Syndicalisation p.8

Édito

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Grâce à votre persévérance, le taux de participation aux élections professionnelles aura atteint presque 40 %, chez les enseignant·es d'EPS et les professeur·es de sport. C'est presque la moitié de la profession qui aura voté. C'est une performance au regard du contexte électoral : non remise des notices de vote, dysfonctionnements multiples, …

Mais derrière ce taux de participation qui devra être amélioré se cache aussi la loi de transformation de la fonction publique et son attaque majeure contre les organisations syndicales. Le SNEP FSU, reconnu de tout temps chez les enseignant·es d'EPS pour toutes ses actions en faveur de l'EPS, était aussi largement reconnu pour l'expertise de ses commissaires paritaires et le traitement équitable qu'ils faisaient. Le dessaisissement de nombre de prérogatives des CAP incite un certain nombre de collègues à ne plus aller voter, alors que même si le traitement paritaire n'existe plus pour certaines opérations, le rôle des organisations syndicales reste encore essentiel, que ce soit dans l'accompagnement des recours mobilité ou en CAP recours contre avis.

Le SNEP FSU maintient ainsi de nombreux élu·es que ce soit en comité social d'administration (CSA) ou en CAP et nous continuerons de défendre les intérêts collectifs des personnels ainsi que l'EPS, le sport scolaire et le sport. En accordant votre confiance aux syndicats de la FSU, vous avez permis au SNEP-FSU de continuer ses combats pour la reconnaissance de la discipline et de ses acteurs et actrices dans une école qui ne soit pas celle du tri social et de la concurrence.

Après un premier trimestre et une fin d'année difficiles entre réunions, conseils de classes, élèves fatigué·es et quotidien à gérer, comme les fermetures d'installations, le froid des gymnases, … les vacances sont les bienvenues.

Se reposer sera nécessaire pour affronter dès la rentrée la réforme des retraites, les coupes budgétaires, les suppressions de postes et les annonces sur les salaires qui, nous le savons déjà, seront variables et nécessiteront en grande partie des missions supplémentaires.

La FSU a d'ores et déjà appelé à une journée d'actions sur les salaires et conditions de travail au mois de janvier et la riposte contre la réforme des retraites se prépare.

En attendant, bonnes vacances à tous et toutes.

Coralie BENECH
Co-Secrétaire Générale
@ coralie.benech@snepfsu.net

Benoît HUBERT,
Co-Secrétaire Général
@ benoit.hubert@snepfsu.net

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : **01.44.62.82.10** - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : **http://www.snepfsu.net** • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : **05.55.24.14.03** - E. Mail : **clotilde.poitevin@comdhabitude.fr**

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Avec 9 sièges CAPN sur 19 la profession reconnait l'expertise des commissaires paritaires de la FSU et le travail mené dans les CAP ainsi que dans les nouvelles procédures de recours.

Afin de représenter notre discipline et de faire valoir les particularités de nos métiers, il y aura 3 élus SNEP-FSU au niveau national : Alain BILLY, Sophie RIEU, Benoît CHAISY.

Sur l'ensemble du territoire ce sont près de 80 commissaires paritaires SNEP-FSU en académies qui ont été élu·es et qui assureront le lien avec la profession sur les questions spécifiques.

A l'issue de cette séquence électorale, vous pourrez toujours compter sur vos élu·es SNEP-FSU pour vous informer, vous accompagner dans les procédures de recours en CAP, et pour porter les revendications des personnels, pour la discipline, le sport scolaire et le métier.

Élections professionnelles 2022

Scrutin : *CAPN des enseignant·es du second degré, professeur·es de l'ENSAM, conseiller·es principaux·ales d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale*

Organisations Syndicales	Voix	Pourcentage	Élu·es
FSU	**65 544**	**38,78 %**	**9**
FO (FNEC FP FO)	20 785	12,30 %	2
SNALC	17 906	10,59 %	2
SE-UNSA	15 841	9,37 %	2
CGT Educ'action	14 840	8,78 %	2
Sgen-CFDT	14 003	8,29 %	1
SUD Education	10 333	6,11 %	1
Action et Démocratie CFE-CGC	4 489	2,66 %	0
SNCL-SIES-SAGES	3 379	2,00 %	0
SPEG	603	0,36 %	0
CFTC	454	0,27 %	0
STC Education	428	0,25 %	0
SNAPEN	324	0,19 %	0
Les syndicats e.i.L Convergence	79	0,05 %	0

Voter, adhérer, s'engager : la combinaison gagnante !

Vous avez été nombreux et nombreuses à voter pour la FSU pour conforter sa place de 1ère fédération à l'Éducation Nationale.

Les nombreux·ses élu·es obtenu·es dans les Comités Sociaux d'Administration, les Commissions Administratives Paritaires et les différentes instances de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique feront entendre la voix des professionnels que nous sommes.

Cette légitimité renforcée est nécessaire mais pas suffisante pour obtenir toutes les avancées souhaitées pour nos métiers. Si le rapport de force passe par le vote, il nécessite aussi un engagement de haut niveau.

Que ce soit en terme de qualité de l'éducation (481 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2023 dans le 2nd degré public, réforme de la voie professionnelle, austérité énergétique…), en terme de salaire, de retraites, etc… les sujets d'action ne manqueront pas en 2023.

Adhérer au SNEP-FSU, c'est renforcer l'outil syndical dans sa capacité d'agir, mais aussi participer à la réflexion collective, à la construction des actions et revendications.

C'est pourquoi nous appelons toute la profession à devenir actrice de son métier en se syndiquant au SNEP-FSU et en s'engageant activement tant au niveau de l'établissement qu'au niveau départemental.

Renforçons notre collectif pour reprendre en main nos métiers.

alain.decarlo@snepfsu.net

COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION

Les Comités Sociaux d'Administration ministériel ou académiques (ancien comité technique) créés par la loi de la transformation de la Fonction publique (LTFP) ont pour objet d'étudier les projets de texte réglementaires, les lignes directrice de gestion (mutation, promotion…), le projet de plan d'action pour l'égalité femmes – hommes, le plan de formation…

Suite aux élections professionnelles, la FSU y obtient 6 sièges et creuse l'écart avec la deuxième organisation syndicale, mais ce qui aura surtout marqué ces élections est le taux important d'abstention.

Abstention due aux difficultés techniques et aux dysfonctionnements mais aussi, parfois, à la méconnaissance du rôle primordial qu'ont à jouer les élu·es dans ces instances pour représenter et défendre la profession.

Le gouvernement avec la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) attaque la démocratie sociale et les organisations syndicales en minorant leur rôle et en faisant en sorte de détourner les collègues de l'importance du paritarisme.

Avec ses 6 sièges et 34,05 % des voix la FSU garde une place centrale au CSA ministériel et reste l'organisation syndicale la plus représentative au MENJ. Nous continuerons le travail pour la défense de nos métiers, ainsi que de notre discipline avec la même conviction que précédemment, avec un double fil conducteur : l'amélioration des conditions de travail et des salaires et la réussite de tous les élèves.

Parmi les élu·es au CSA ministériel siègeront 2 élu·es du SNEP FSU, Coralie BÉNECH et Sebastien BEORCHIA.

Dans quasiment toutes les académies la FSU se maintient et obtient autant de sièges qu'en 2018 (à 1 ou 2 exceptions près ; Limoges + 1 par exemple). Dans chaque académie au moins 1 élu·e FSU appartenant au SNEP FSU siègera en CSA académique et vous représentera à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail.

Élections professionnelles 2022

Scrutin : *comité social d'administration ministériel de l'Éducation nationale - CSA MEN*

Organisations Syndicales	Voix	Pourcentage	Élu·es
FSU	**137 580**	**34,05 %**	**6**
UNSA Education	78 289	19,37 %	3
FO	56 778	14,05 %	2
Sgen-CFDT	31 533	7,80 %	1
CGT Educ'action	26 843	6,64 %	1
SNALC	25 105	6,21 %	1
SUD	20 553	5,09 %	1
SNE	9 725	2,41 %	0
Action et Démocratie CFE-CGC	5 932	1,47 %	0
SNCL-SIES-SAGES	3 596	0,89 %	0
CFTC	1 962	0,49 %	0
STC Education	1 492	0,37 %	0
SNAPEN	1 379	0,34 %	0
SPEG	1 304	0,32 %	0
SENRES	875	0,22 %	0
UDAS	593	0,15 %	0
ASAMEN	341	0,08 %	0
FEN-UAPE	123	0,03 %	0
Les syndicats e.i.L Convergence	106	0,03 %	0

JEUNESSE ET SPORTS

Avec 2 sièges obtenus au Comité Social d'Administration Ministériel Jeunesse et Sports (CSA MJS), la FSU conserve sa capacité d'action pour défendre tous les personnels J&S et leurs missions, tout en continuant à intervenir pour promouvoir « Jeunesse et Sports » et lui dessiner un avenir plus favorable, après les nombreuses attaques et réformes qui ont impacté ce périmètre ces dernières années et celles qui se profilent.

La FSU et ses syndicats remercient l'ensemble des collègues qui ont témoigné, par leurs votes, leur confiance à une organisation syndicale de lutte et de propositions, ainsi que les militant·es engagé·es au quotidien pour une société plus juste et égalitaire.

À Jeunesse et Sports, le passage au vote électronique et les conditions catastrophiques dans lesquelles il a été organisé ont conduit à une chute de la participation de 9 points par rapport aux dernières élections. C'était prévu et ce n'est pas faute d'avoir alerté. Ainsi, des personnels qui souhaitaient voter ont été dans l'incapacité de faire valoir leurs choix et seulement 46,99 % des inscrit·es ont voté au CSA MJS, un triste record ! La profession a renouvelé sa confiance aux mêmes organisations syndicales pour les représenter, mais avec des équilibres qui sont légèrement modifiés. Les sièges se répartissent ainsi : 8 UNSA / 2 CFDT / 2 SUD / 2 FSU / 1 CGT.

Quant à la commission administrative paritaire nationale des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports, l'UNSA obtient 3 sièges et SUD 1 siège. La FSU, qui arrive en 3e position, n'obtient pas de siège mais continuera, comme elle l'a toujours fait, à accompagner les collègues dans leurs recours.

Forte de sa représentativité à l'Éducation Nationale où elle reste sans conteste la première fédération, la FSU et ses représentant·es continueront d'agir au quotidien, aux côtés de leurs collègues, pour la défense des agent·es et de leurs missions en faveur du service public Jeunesse et Sports.

gwenaelle.natter@snepfsu.net

LE SNEP ET LA FSU
RENFORCÉS DANS LE SUPÉRIEUR

Au nom du SNEP-FSU, nous remercions tous et toutes nos collègues qui ont participé au vote du CSA MESR et des CAP. Nous dénonçons les dysfonctionnements inacceptables et attentatoires à l'expression du vote et donc de la démocratie pour nombre de nos collègues qui n'ont pas pu voter ou qui ont pu le faire mais après un parcours du combattant. De plus, nombre de collègues ont pensé qu'en votant électroniquement au CSA de leur université, leur vote national était accompli (et surtout en votant pour les listes FSU). Le MESR a laissé délibérément la confusion s'installer !

Malgré une faible participation à ce CSA MESR atteignant 19,21 % (30 % en 2018), **la FSU dans l'ESR progresse en nombre d'élu·es (+1) et en pourcentage au Comité Social et d'Administration.** La FSU passe de 13,1 % des suffrages exprimés en 2018 à 17,7 % en 2022 pour ce CSA du MESR. Nous devenons la 3ème force syndicale sur le plan national, ceci pour 185 voix (!) après la CGT qui reste 2ème. L'UNSA reste première (24,1 %) mais perd 6,2 %.

Les enseignant·es d'EPS affecté·es dans l'ESR et « ayant pu » voter au CSA MESR ont eu un taux de participation autour de 30 %, donc supérieur à la moyenne nationale (mais -12 pts par rapport à 2018 !). Cette participation a contribué aux résultats de nos listes FSU regroupant le SNESUP, le SNASUB (administratifs), le SNCS entre autres.

Ainsi le SNEP-FSU, avec la FSU, se trouve renforcé pour porter toutes les dimensions, problématiques et revendications pour le sport et les APSA à l'université (pratique / enseignement / formation et recherche), ainsi que pour ses enseignant·es d'EPS.

Nous réaffirmons que cette très faible participation ne nous convient pas du tout et les énormes difficultés techniques rencontrées n'expliquent pas tout. C'est aussi le signe d'un affaiblissement du sens de la démocratie professionnelle avec ses instances et de l'utilité des syndicats chez nombre de nos collègues. Alors pour inverser cette tendance **en route vers les assises du sport à l'université en mars 2023[1].**

pascal.anger@snepfsu.net

(1) programme et fiche de préinscription sur le site du SNEP-FSU rubrique « Les secteurs »

REPORT DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES : MÉPRIS ET IMPOSTURES

Les « concertations » avec les organisations syndicales sur le projet de réforme des retraites gouvernementales ont débuté depuis le 7 novembre. La FSU rencontrait le 8 décembre dernier le ministère du travail dans le cadre de ces bilatérales, à l'occasion du dernier cycle concernant les leviers d'équilibres de financement du système de retraite.

Plusieurs pistes sont toujours évoquées par le gouvernement pour atteindre l'équilibre financier des retraites, ce qui supposerait par ailleurs qu'il y ait déficit. Ainsi, les pistes qui semblent pour le moment être privilégiées seraient soit la reprise de la proposition du programme présidentiel, c'est-à-dire un report de l'âge légal de départ à la retraite (65 ans) ou bien un mixte d'allongement de la durée de cotisation et du report de l'âge légal de départ.

Il s'agit pour le gouvernement d'augmenter la durée de carrière. Si les représentants du ministère reconnaissent que la décote est le facteur le plus pénalisant pour les pensions, leur réponse est d'une logique implacable. En repoussant l'âge légal de départ à la retraite, sans modifier l'âge d'annulation de la décote, les effets négatifs de la décote seront limités !

Ces mesures devaient, par ailleurs, être adossées à des dispositifs d'accompagnement.

Sur ce sujet, circulez il n'y a rien à voir, en particulier pour les agent·es de la fonction publique. Ainsi, le gouvernement ne souhaite pas retenir la proposition d'un retour à la CPA mais privilégie le recours à un dispositif « plus universel », la retraite progressive, sans l'avoir financé, ni même s'être assuré de son application statutaires pour les fonctionnaires. Et toujours rien sur l'usure professionnelle, l'élargissement des catégories actives à deux nouveaux corps, dont les professeurs d'EPS, et pas de retour des bonifications pour enfants pour les femmes dans la fonction publique.

La première ministre devait présenter, via les médias, le texte du projet de réforme le 15 Décembre. Emmanuel Macron a annoncé un nouveau report de cette présentation au 10 janvier prochain. L'exécutif assurant vouloir laisser aux partenaires sociaux le temps d'échanger avec le gouvernement.

Au regard de la nature des concertations qui se poursuivent depuis plusieurs semaines, il est évident que l'argument ne tient pas. Le mépris et les impostures affichés sont inacceptables tant sur la forme que sur le fond.

Ce report de la présentation du projet de loi, après les fêtes de fin d'année, est bien le signe de l'inquiétude du gouvernement et de sa fébrilité. Car la majorité des français·es et l'ensemble des organisations syndicales sont opposés aux mesures gouvernementales retenues pour reformer le système des retraites.

D'ores et déjà, rendez-vous est pris au mois de janvier dans le cadre de l'intersyndicale pour s'opposer à ce projet et porter d'autres alternatives.

© Patrice Leclerc

sebastien.beorchia@snepfsu.net

YES, WE CAN !

Nous sortons des élections professionnelles avec une FSU et ses syndicats nationaux, dont le SNEP-FSU, confortés dans leur position majoritaire. Par le vote massif pour la FSU, nos professions ont confirmé leur volonté de soutenir le syndicalisme de luttes et de transformations sociales, à l'opposé des orientations actuelles du gouvernement. Mais plus d'égalité, de justice sociale, une meilleure répartition des richesses ne seront possibles que par l'action et des mobilisations massives.

Le gouvernement souhaite soumettre au vote son projet de loi sur les retraites dès janvier, avec une entrée en vigueur de sa réforme des retraites prévue pour l'été 2023, prévoyant le report progressif de l'âge légal de départ de quatre mois par an, aboutissant à 65 ans en 2031, avec une clause de revoyure en 2027 (générations impactées jusqu'à 1969).

Le système par répartition, garantissant les solidarités intergénérationnelles est pérenne, même le conseil d'orientation des retraites le confirme. Le choix de l'affaiblir ne relève que d'une orientation politique qui vise encore une fois à renforcer les inégalités sociales au détriment des classes moyennes et des plus pauvres.

Dans ce cadre, Le SNEP et la FSU œuvreront pour des mobilisations unitaires et fortes. Une journée nationale doit être posée au plus vite. Nous y prendrons toute notre place si le gouvernement s'entête dans son projet antisocial que 78 % des français·es refusent.

Avec l'inflation galopante, notre pouvoir d'achat subit de nouvelles attaques. Les 3,5 % de revalorisation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique sont largement insuffisants. Une mesure immédiate s'impose, les 10 % pour tous et toutes, ainsi qu'une revalorisation de la grille indiciaire. Nous sommes opposé·es à la politique du « travailler plus pour gagner plus » que le ministère tente de nous imposer avec le Pacte et les missions supplémentaires inhérentes, qui, de plus, ne feront que renforcer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les salaires des enseignant·es subissent la même politique que celle menée sur les retraites. A travers les politiques salariales et les retraites, nous pouvons constater le mépris de classe. Il n'est pas difficile de le saisir lorsqu'on constate que la moyenne des revenus des ministres français les place dans les 10 % des Français les plus riches[1].

Sur les questions éducatives, entre la réforme de la voie professionnelle, la réforme annoncée du collège ou encore celle de l'éducation prioritaire ce sont de nouvelles dégradations qui sont à prévoir pour nos élèves et pour nos métiers. D'autant plus que ces réformes sont envisagées dans un contexte de suppressions de postes comme cela est programmée pour la rentrée 2023. De nombreux établissements vont être impactés par les diminutions de DHG déjà bien maigres aujourd'hui. Pour l'EPS, ces diminutions risquent encre une fois d'entraîner la disparition de nombreux dispositifs existants, ce qui va à l'inverse de notre revendication de 4 heures d'EPS pour tous et toutes.

Pour gagner et peser dans le rapport de force Le SNEP et la FSU appellent à des mobilisations massives sur l'ensemble des sujets retraites, salaires, conditions de travail.

D'ores et déjà, la FSU appelle à une journée de grève sur les salaires et conditions de travail le 17 janvier, au moment où les discussions salariales auront repris et où, dans les établissements, nous aurons connaissance des DHG.

Tous et toutes mobilisé.es pour gagner !

(1) Le Monde, Déclarations des ministres : le gouvernement, plus riche qu'en 2017, compte dix-neuf millionnaires, 2 décembre 2022.

Syndicalisation 2022-2023

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

Identité

Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐
Nom	
Nom de naissance	
Prénom	
Adresse complète	
Mail	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
Code établissement		
Nom		
Adresse complète		
Echelon (ou groupe pour les retraités)		
Situation administrative (entourez ci-dessous)		
TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
Disponibilité	Congès (parental…)	

Bulletins

Envoi des bulletins SNEP-FSU	**Envoi du bulletin FSU ("POUR")**
☐ Version papier	☐ Version papier
☐ *Adresse personnelle*	☐ *Adresse personnelle*
☐ *Adresse établissement*	☐ *Adresse établissement*
☐ Version électronique	☐ Version électronique

Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩ ⇩ ⇩ ⇩ ⇩	**Catégorie/échelon**										
	1	**2**	**3**	**4**	**5/HEA1**	**6/HEA2**	**7/HEA3**	**8**	**9**	**10**	**11**
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2**	**3**	**4/HEA1**	**5/HEA2**	**6/HEA3**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2/HEA1**	**3/HEA2**	**4/HEA3**	**5/HEB1**	**6/HEB2**	**7/HEB3**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.					
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	**59 €**	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	**103 €**	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	**132 €**
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	**73 €**	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	**117 €**	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	**146 €**
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	**88 €**				

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.					
		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	**94 €**	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	**148 €**
Inférieur à 1151 € → Groupe 1	**51 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	**103 €**	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	**160 €**
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	**68 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	**117 €**	Supérieur à 2 900 € →groupe 10	**168 €**
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	**83 €**	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	**134 €**		

Je choisis de payer ma cotisation…

1/ En ligne sur le site https://lesite.snepfsu.fr/

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom
Prénom
Adresse
Compl. d'adresse
CP - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI ➔

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.
Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2021 • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

PARIS 2024 PARIS 2024
PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE